

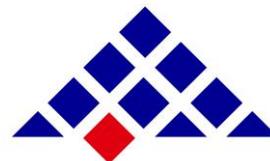


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAMPUS
FRANCE

OUZBÉKISTAN



**PROGRAMME DE BOURSES
D'ÉTUDES**

« FRANCE EXCELLENCE »

**AMBASSADE DE FRANCE EN
OUZBÉKISTAN**

APPEL À CANDIDATURES POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE
2025-2026

DATE LIMITE DU DÉPÔT DE DOSSIER : **30 MARS 2025 (23H59)**

I – Présentation du programme

Le programme des **bourses « France Excellence »** du gouvernement français participe à la mobilité étudiante et scientifique de l'Ouzbékistan vers la France. Il s'adresse à des étudiants de nationalité ouzbèke ayant un excellent dossier académique. Il soutient un projet clair et ambitieux.

II – Conditions d'éligibilité

Nationalité : ce programme est réservé aux citoyens ouzbeks.

Origine des candidatures : ce programme est réservé aux étudiants ayant déjà obtenu ou en voie d'obtention dans l'année universitaire en cours un niveau d'études minimum correspondant à un niveau Licence.

Diplômes concernés : les candidats doivent impérativement être inscrits ou en voie d'inscription dans une formation d'un établissement d'enseignement supérieur français public ou reconnu par l'État dont les diplômes sont reconnus ou visés par l'État à un niveau d'études minimum correspondant à un **niveau Master**. Ce programme ne s'adresse pas aux formations de niveau doctoral ou postdoctoral. Ces dernières sont concernées par d'autres programmes de bourses.

Non-cumul de bourses : une bourse du gouvernement français n'est pas cumulable avec :

- un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou tout autre contrat de travail lié à la formation de la personne boursière
- une bourse attribuée par un autre ministère français
- une bourse Erasmus+
- une bourse de l'Agence universitaire de la francophonie.

Si un lauréat se trouve dans ce cas, il devra renoncer à l'une des deux bourses.

Niveau de langue : les candidats doivent disposer des capacités linguistiques requises pour le bon déroulé de leur formation en France. Il faut pouvoir justifier d'un niveau B2 minimum en français et/ou en anglais. L'absence de justificatif de niveau de langue entraîne la nullité de la candidature.

Documents justificatifs : les candidats doivent impérativement fournir l'ensemble des pièces requises pour une candidature et être en mesure de prouver l'authenticité de ces documents, en particulier les justificatifs de niveaux d'études. Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés.

Les candidats résidant déjà en France ne sont pas prioritaires.

III – Procédure et calendrier

1 – Soumission des candidatures

Les candidats doivent compléter le formulaire de candidature, fournir l'ensemble des documents requis et envoyer leur dossier complet en format zippé par courriel à campus.ouz@gmail.com avant la date limite fixée au **30 mars 2025 (23h59)**.

Attention ! Le titre de chaque document doit mentionner le nom de famille, exemple :

Komova_CV.pdf ; Komova_formulaire.pdf

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Remarque : une attention particulière est portée à la qualité des traductions des documents officiels fournis par les candidats. Tout faux ou traduction incorrecte disqualifie la candidature.

- Le **formulaire de candidature** ;
- Une copie du **passport international**;
- **Un curriculum vitae en français**. Les candidats doivent porter une attention particulière à la clarté du CV et à l'organisation pertinente des informations que la personne veut mettre en avant ;
- **Une lettre de motivation en français**. Une attention particulière doit être portée à ce document qui, dans une limite de **deux pages**, doit expliquer clairement les motivations du candidat ;
- Une copie et une traduction certifiée par un notaire ou l'université **du diplôme le plus élevé et des relevés de notes depuis l'entrée à l'université**.
 - La certification des documents par une personne agréée est obligatoire. Les professeurs de langue non agréés ne sont pas autorisés à fournir des traductions.

- Pour les étudiants qui n'obtiendront leur diplôme qu'en fin d'année académique, les **relevés de notes complets** doivent obligatoirement être fournis et traduits.
 - Les candidats disposant de diplômes délivrés en anglais sont dispensés de les faire traduire.
- **Une attestation de niveau de langue (niveau B2 minimum requis)**
- Le document doit attester du niveau de langue dans laquelle la formation aura lieu (français ou anglais).
 - Pour la langue française les documents prouvant le niveau de langue sont : DELF/DALF, TEF, TCF **complet** ou les diplômes de la CCIP.
 - Pour la langue anglaise : IELTS, TOEFL, TOEIC ou BULATS.
- **Une lettre de recommandation (en français de préférence ou en anglais)**
- La lettre de recommandation peut provenir de l'université, de l'employeur du candidat ou encore d'une personne pertinente pour recommander le candidat. Il est conseillé de fournir une lettre de recommandation de la part d'une personne pertinente qui connaît bien le candidat et qui peut expliquer en détail les qualités et la manière de travailler ou d'étudier du candidat.
- **La lettre d'admission ou de préadmission de l'établissement universitaire français (si disponible)**

2 – Calendrier

Le calendrier de la procédure est établi chaque année sur décision de l'ambassade de France en Ouzbékistan. Ce calendrier est impératif. Tout dépassement des délais entraîne la nullité des candidatures.

- Date limite de candidature en ligne : **30 mars 2025**
- Pré-sélection sur dossier et convocation à un entretien : avril 2025
- Communication des résultats définitifs : mai 2025

3 – Critères de sélection et résultats

Les critères de sélection sont ainsi établis : **excellence des résultats, excellence de la formation suivie, cohérence avec la formation souhaitée en France et du projet académique, professionnel et personnel.**

Tous les domaines d'études sont acceptés.

Les candidatures dans le cadre d'accords d'échanges entre universités françaises et ouzbèkes sont encouragées.

Après une **présélection sur dossier par la commission**, les candidats retenus seront convoqués à un entretien de sélection, dont la date sera précisée ultérieurement.

Les délibérations ayant présidé aux attributions de bourses sont strictement confidentielles. **Aucune communication ne peut être faite à ce sujet.**

L'ensemble des candidats ayant soumis une candidature sont informés par voie électronique.

IV – Perte du bénéfice d'une bourse du gouvernement français

Tout désistement entraîne la perte du bénéfice d'une bourse du gouvernement français. Si la personne est déjà en France et perçoit une allocation, le désistement implique le remboursement des sommes éventuellement dues à Campus France. Les lauréats sont sélectionnés en fonction d'un projet de formation particulier nommément stipulé dans la candidature.

Le service de l'ambassade de France en Ouzbékistan se réserve le droit en conséquence de refuser le bénéfice d'une bourse du gouvernement français si la personne lauréate ne parvient pas à intégrer la formation envisagée pour laquelle elle a été sélectionnée. Les contraventions aux obligations des boursiers du gouvernement français, en particulier le manque d'assiduité, les comportements inadéquats ou le défaut de communication entraînent la suspension de la bourse du gouvernement français.

La persistance de cette situation entraîne la perte définitive de la bourse du gouvernement français. Cette décision est prise uniquement par l'ambassade de France en Ouzbékistan.

Le bénéfice d'une bourse du gouvernement français est lié à la présence de la personne boursière sur le territoire français. Les étudiants ayant des stages obligatoires, prescrits par leur formation, pouvant se dérouler hors du territoire français peuvent, sous conditions, bénéficier de leur bourse.

V – Prestations

Les bourses d'études sont attribuées **en principe pour 12 mois**. Les boursiers perçoivent une allocation d'entretien mensuelle de 860€, à laquelle s'ajoute la prise en charge de plusieurs prestations :

- le billet d'avion aller-retour ;
- la couverture sociale étudiante (régime étudiant de la sécurité sociale française, pour les moins de 28 ans) ;
- le visa long séjour étudiant (hors frais de dossier des centres de visas) ;
- l'accès aux logements dans les résidences étudiantes gérées par les CROUS à l'aide de Campus France. Les places en logement universitaire CROUS sont limitées en nombre, en particulier en région parisienne ;
- des activités culturelles dont une partie des coûts est prise en charge par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Tout étudiant boursier du gouvernement français peut également bénéficier du dispositif VISALE (caution locative d'Etat).

VI – CONDITIONS GÉNÉRALES

Le programme est exclusivement ouvert aux candidats de **citoyenneté ouzbèke**. Il n'existe pas de limite d'âge pour postuler. Le niveau d'études des candidats doit correspondre aux prérequis pour intégrer la formation visée dans un établissement d'enseignement supérieur français. Les candidats peuvent postuler dans toutes les disciplines enseignées en France.

La date limite pour la réception des dossiers de candidature est fixée au 30 mars 2025 (23h59). Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

Contacts

Alice MOT

Responsable de l'Espace Campus France de Tachkent

campus.ouz@gmail.com

Ambassade de France en Ouzbékistan

25, rue Istiqbol, 100047 Tachkent